



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 03761

Numéro SIREN : 419 719 612

Nom ou dénomination : 17 JUIN MEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2017 sous le numéro de dépôt 2160

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

GREFFE

Nanterre, le 5 décembre 2016

SASU 17 JUIN MEDIA
A l'attention de SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET
PARTICIPATIONS
205 Rue Jean-Jacques Rousseau
92130 ISSY LES MOULINEAUX

L. R. A. R

Nos réf : RG n° 2016012616 / 17 JUIN MEDIA (RCS NANTERRE 419719612)

Courriel: gtcnanterre-comptes@grefnet.tm.fr

NOTIFICATION D'UNE ORDONNANCE PORTANT INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 232-24, L.611-2 II, R.611-13 à R.611-16 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous notifier une ordonnance rendue par le juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés vous enjoignant de déposer au greffe les comptes annuels de la société dont vous êtes le représentant légal.

Vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de cette notification pour régulariser votre situation. A défaut de régularisation, vous devez vous présenter à l'audience publique le 10 Mars 2017 à 9h30 au Tribunal de commerce de Nanterre, Rez-de-chaussée Salle F au 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre, si vous souhaitez être entendu par le juge.

COMMENT REGULARISER? Afin de permettre une prise en compte immédiate de vos dépôts par nos services nous préconisons une régularisation par **voie électronique** sur le site www.infogreffe.fr OU par voie postale (Ne pas plier, pas d'agrafe ni d'adhésif - Greffe du tribunal de commerce de Nanterre Service injonction de dépôt des comptes 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre).

Si la situation est régularisée dans le délai imparti et que vous avez reçu vos récépissés de dépôts, l'affaire sera aussitôt retirée du rôle par le greffe et vous n'aurez pas à vous présenter à l'audience publique.

QUELS SONT LES DOCUMENTS ET FRAIS A JOINDRE A VOS DEPOTS EN VUE DE LA REGULARISATION: Se référer aux documents énumérés au verso de la présente. Vous retrouverez de plus amples informations sur le site www.infogreffe.fr (rubrique Formalités/Guide des formalités/Registre du commerce/Actes, comptes annuels).

- Exercice 2015 : règlement de 45,42€
- Exercice 2014 : règlement de 47,84€
- Ordonnance portant injonction de déposer les comptes annuels : règlement de 23,51€
(NB : Si chèque il doit être libellé à l'ordre du GTC NANTERRE)

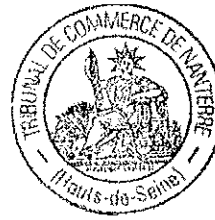
DECLARATION DE CONFIDENTIALITE: Le **formulaire de déclaration de confidentialité**, à compléter s'il y a lieu pour chaque exercice et qui diffère selon que vous relevez du régime de la micro-entreprise ou de la petite entreprise, est disponible sur le site www.infogreffe.fr.

- Si vous relevez du **régime de la micro-entreprise** vous avez la faculté de demander à ce que les **comptes annuels déposés** et clos à compter du 31 décembre 2013 ne soient pas rendus publics à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total bilan est fixé à 350 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 700 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 10.

- Si vous relevez du **régime de la petite entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions, à ce que le **compte de résultat déposé** ne soit pas rendu public pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2015 à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total bilan est fixé à 4 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 8 000 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 50.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier,



Vous êtes tenu soit de vous présenter personnellement à cette audience, seul ou assisté d'un avocat ou de toute personne de votre choix, soit de vous y faire représenter par un avocat ou par une personne de votre choix munie d'un pouvoir écrit et établi spécialement pour cette instance. Il sera statué même en votre absence.

RAPPEL des dispositions du code de commerce :

Art. L. 611-2 II al.2 : *Si cette injonction n'est pas suivie d'effet dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, le président du tribunal peut également faire application à leur égard des dispositions du deuxième alinéa du I.**

*(*A l'issue de cet entretien ou si les dirigeants ne se sont pas rendus à sa convocation, le président du tribunal peut, nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire, obtenir communication, par les commissaires aux comptes, les membres et représentants du personnel, les administrations publiques, les organismes de sécurité et de prévoyance sociales ainsi que les services chargés de la centralisation des risques bancaires et des incidents de paiement, des renseignements de nature à lui donner une exacte information sur la situation économique et financière du débiteur.)*

Art. R. 611-15 : *Lorsque l'injonction de faire a été exécutée dans les délais impartis, l'affaire est retirée du rôle par le président du tribunal. Dans le cas contraire, le greffier constate le non-dépôt des comptes par procès-verbal.*

Art. R. 611-16 al.1 : *En cas d'inexécution de l'injonction de faire qu'il a délivrée, le président du tribunal statue sur la liquidation de l'astreinte.*

DÉPÔT DES COMPTES SOCIAUX : L'ensemble des documents suivants est à produire en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- le bilan (actif, passif),
- le compte de résultat,
- les annexes,
- le rapport de gestion (**uniquement pour les sociétés cotées**)*,
- le procès-verbal de l'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat**,
- le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

En outre, pour les sociétés anonymes à directoire et les sociétés en commandite par actions, produire le rapport du conseil de surveillance.

Les sociétés étrangères produisent uniquement un exemplaire des documents comptables qu'elles ont établis, faits contrôler et publiés dans l'Etat où leur siège est situé.

DÉPÔT DES COMPTES CONSOLIDÉS : Les sociétés tenues d'établir des comptes consolidés doivent obligatoirement déposer au greffe en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- les comptes consolidés,
- le rapport sur la gestion du groupe*,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- le cas échéant, le rapport du conseil de surveillance.

**Les sociétés anonymes doivent joindre au rapport de gestion ou au rapport sur la gestion du groupe : le rapport du président du conseil d'administration ou du président du conseil de surveillance, selon le cas, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.*

*** Lorsque l'associé (ou actionnaire) unique est lui-même le dirigeant de la société, le dépôt de l'inventaire et des comptes annuels, dûment signés, vaut approbation des comptes. Autrement dit, dans l'hypothèse du dépôt de l'inventaire, l'associé (ou actionnaire) unique n'a pas à déposer le procès-verbal d'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat.*

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**



N°RG : 2016O12616 - 17 JUIN MEDIA (RCS NANTERRE 419719612)

**ORDONNANCE
INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS**

Nous, René CHOUILLOU, juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés suivant ordonnance de délégation du président du tribunal de commerce de Nanterre, assisté du greffier,

Vu les articles L.232-21 à L.232-25 du code de commerce,
Vu les articles R.123-111, R.123-111-1, R. 123-112 et R.123-77 du code de commerce,
Vu les articles L.123-12, L.123-16 et L.123-16-1 du code de commerce,

Constatons que la société 17 JUIN MEDIA (RCS NANTERRE 419719612), ayant son siège social 205 Rue Jean-Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX n'a pas déposé dans les délais légaux ses comptes annuels au titre des deux derniers exercices clôturés,

Vu les articles L.611-2 II, R.611-13 à R.611-16 du code de commerce,

Enjoignons à SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS, représentant légal de la société 17 JUIN MEDIA de procéder au dépôt des documents comptables prévus, selon sa forme juridique, aux articles L.232-21, L.232-24 ou L.232-25 du code de commerce, dans le délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance,

Disons que, faute pour le représentant légal de la société 17 JUIN MEDIA d'avoir régularisé la situation dans ce délai, une astreinte de **100 € par jour de retard** courra à l'encontre de SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS, représentant légal de la société,

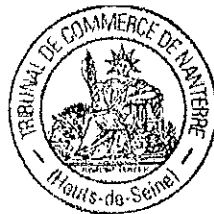
Disons que l'affaire sera examinée à l'audience du juge délégué à la surveillance du registre du commerce et des sociétés le **10 Mars 2017 à 9h30** (Tribunal de commerce, rez-de-Chaussée Salle F au 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre) pour statuer sur la liquidation de l'astreinte, à moins que les comptes ne soient déposés dans le délai imparti, auquel cas l'affaire sera radiée du rôle,

Disons que la présente ordonnance, non susceptible de recours, sera déposée au greffe de ce tribunal et notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par les soins du greffier,

Condamnons SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS représentant légal de la société à supporter les frais de la présente et des notifications ou convocations faites par le greffe, arrêtés à la somme de 23,51 €.

Fait à Nanterre, le 26 Novembre 2016
Le greffier, Jacques DOUCEDE

Le juge, René CHOUILLOU

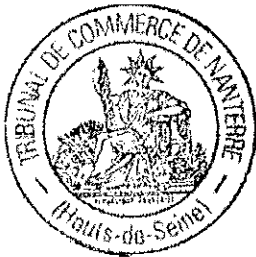


TARIF : 119 Ordonnance 7,41 € / 167 Notification 7,41 € / Frais LRAR 4,77 €
Total HT 19,59 € / TVA 3,92 € / Total TTC 23,51 €

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2016O12616
Nom du dossier	SASU 17 JUIN MEDIA
Délivrée le	05/12/2016

Deuxième et dernière page.

17 JUIN MEDIA

Société par actions simplifiée
Capital : 152 000 €
Siège social : 205 Rue Jean-Jacques Rousseau
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
419 719 612 R.C.S. NANTERRE

<p style="text-align: center;">RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 27 JANVIER 2014</p>
--

DEUXIEME RESOLUTION

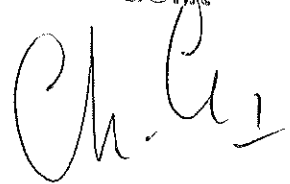
L'associée unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice écoulé ressort en un bénéfice de 2 529 311,02 €, décide de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

L'associée unique prend acte que le dividende mis en distribution, au titre des trois derniers exercices s'est élevé par action, savoir :

<u>Exercice clos les</u>	<u>Dividende</u> (éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques)
31.07.2011	275,00 €
31.07.2012	312,50 €
31.07.2013	228,125 €

Résolution approuvée.

Le Président





17 JUIN MEDIA

SAS au capital de 152 000 Euros

**Siège social : 205 Rue Jean Jacques ROUSSEAU
92 130 ISSY LES MOULINEAUX**

RCS NANTERRE B 430 115 022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Juillet 2014

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société **17 JUIN MEDIA** tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M.' or similar, located at the end of the paragraph above.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

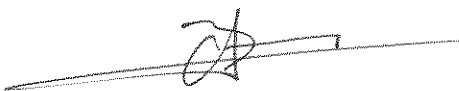
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 04 Décembre 2014

Pour la société LGA

Jean-Benoît MONNAIS



Commissaire aux Comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 17 JUIN MEDIA S.A.S. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 205 Rue Jean-Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 9 7 1 9 6 1 2 0 0 0 3 0 Néant *

				Exercice N clos le, 31 07 2014		N-1 31 07 2013				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC						
		Frais de développement *	CX	CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	137 622 044	137 562 407	59 637	3 946		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	381 123		381 123	381 123		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	947 672	85 045	862 627	473 001		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO						
		Constructions	AP	AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	246 046	202 728	43 317	62 386		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 086 078	925 404	160 674	160 514		
		Immobilisations en cours	AV	AW						
		Avances et acomptes	AX	AY						
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
			Autres participations	CU	CV	183 056	88 519	94 537	92 537	
	Créances rattachées à des participations		BB	BC				374 317		
	Autres titres immobilisés		BD	BE						
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Prêts	BF	BG				3 172	
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	271 684		271 684	264 239	
			TOTAL (II)	BJ	BK	140 737 702	138 864 104	1 873 598	1 815 236	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
	En cours de production de biens	BN	BO							
	En cours de production de services	BP	BQ	407 618		407 618	172 758			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS							
	Marchandises	BT	BU							
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	431		431	431			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	4 613 628	3 782	4 609 846	4 824 475			
	Autres créances (3)	BZ	CA	764 211		764 211	908 371			
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC							
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE							
	Disponibilités	CF	CG	2 089 618		2 089 618	2 608 250			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	225 992		225 992	223 022			
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	8 101 497	3 782	8 097 715	8 737 306			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	148 839 200	138 867 886	9 971 313	10 552 542			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR				
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 152 000 ...)	DA	152 000	152 000	152 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 245	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	449	449	449
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 222 861	3 259 173	3 259 173
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 529 311	2 613 689	2 613 689
	Subventions d'investissement	DJ	346 500	453 870	453 870
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	5 266 366	6 494 425	6 494 425
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	961 652	899 106	899 106
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	961 652	899 106	899 106
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 253 412	1 256 907	1 256 907
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 583 145	1 310 989	1 310 989
	Autres dettes	DZ			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EA	56 930	98 080	98 080
	TOTAL (IV)	EB	849 808	493 035	493 035
	TOTAL (V)	EC	3 743 295	3 159 011	3 159 011
	Ecart de conversion passif*	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 971 313	10 552 542	10 552 542
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 743 295	3 159 011	3 159 011	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant *

		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	151	
		FG	16 552 004	FH	(15 552)	FI	16 536 452
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 552 004	FK	(15 552)	FL	16 536 452
	Production stockée*				FM	234 860	
	Production immobilisée*				FN	12 268 422	
	Subventions d'exploitation				FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	926 230	
	Autres produits (1) (11)				FQ	753 889	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	30 720 852
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
Variation de stock (marchandises)*					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8 274 891	
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	193 150	
Salaires et traitements*					FY	4 471 990	
Charges sociales (10)					FZ	2 073 526	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	12 024 065
						GB	31 845
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	303 558	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	27 341 180	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 379 672	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	536 400	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	7 074	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	15	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	840	
Total des produits financiers (V)					GP	544 329	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	35 100	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	282	
	Différences négatives de change				GS	14	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	296	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	544 033	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 923 705	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		17 JUIN MEDIA S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 421		2 557
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	899 106		446 981
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	905 527		449 538
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	143 986		51 575
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	609		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	961 652		899 106
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 106 247		950 681
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(200 720)		(501 144)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	185 715		160 345
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 007 959		860 033
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	32 170 708		34 956 084
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	29 641 397		32 342 396
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 529 311		2 613 689
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	543 474		511 366
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	894 385		852 542
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17 JUIN MEDIA S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 152.000 Euros

Siège social : 205 Rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

R.C.S. NANTERRE B 419 719 612

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 juillet 2014 dont le total est de 9.971.313 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 32.170.708 et dégageant un bénéfice de 2.529.311 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014.

Les notes ou les tableaux n° I à XXXIII ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Fait à Issy les Moulineaux, le 27 octobre 2014

Elément N°	Objet du renseignement	Information	
		Jointe	NS..NA
I	. Modes et méthodes d'évaluation.....	X	
II	. Changement de méthode.....		X
III	. Consolidation.....		X
IV	. Immobilisations incorporelles.....	X	
V	. Coût de production des immobilisations	X	
VI	. Filiales et participations.....	X	
VII	. Mouvements de l'actif immobilisé.....	X	
VIII	. Avances et crédits aux dirigeants.....		X
IX	. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions.....	X	
X	. Coût de production du stock.....		X
XI	. Eléments fongibles de l'actif circulant.....		X
XII	. Charges constatées d'avance }....	X	
	. Produits à recevoir sur créances }		
XIII	. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts		X
XIV	. Capital social.....	X	
XV	. Résultat de l'exercice corrigé.....		X
XVI	. Situation fiscale différée et latente.	X	
XVII	. Dettes garanties par des sûretés réelles.....		X
XVIII	. Obligations convertibles.....		X
XIX	. Produits constatés d'avance }.....	X	
	. Charges à payer sur dettes }		
XX	. Centralisation de postes du bilan.....	X	
XXI	. Echéance des créances et des dettes...	X	
XXII	. Ecart de conversion.....		X
XXIII	. Crédit-bail.....		X
XXIV	. Effectif.....	X	
XXV	. Rémunérations des dirigeants.....		X
XXVI	. Impôt sur les bénéficiaires.....	X	
XXVII	. Chiffre d'affaires.....	X	
XXVIII	. Reprises d'amortissements.....		X
XXIX	. Entreprises liées.....	X	
XXX	. Méthodes de réévaluation.....		X
XXXI	. Engagements particuliers financiers...		X
XXXII	. Parts bénéficiaires.....		X
XXXIII	. Engagements.....	X	

I . MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) Hypothèse de base

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, de régularité, de sincérité et d'image fidèle en presumant la continuité de l'exploitation.

2°) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général.

3°) Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

4°) Informations complémentaires

Montant des honoraires relatifs à la mission légale du commissaire aux comptes : 8.500 euros (montant relatif à l'exercice clos le 31.07.2013).

Le crédit d'impôt CICE fait l'objet d'une déclaration annuelle fonction de l'année civile. Il est comptabilisé par la société uniquement lorsque la déclaration annuelle définissant son montant exact est établie. Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2014, il a été comptabilisé au crédit des comptes de frais de personnel, la somme de 42.144 euros correspondant au CICE de l'année 2013.

IV . IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Eléments constitutifs	Valeur brute au bilan	Taux d'amortissement
Frais d'établissement.....		
Frais de constitution.....		
Frais de prospection.....		
Frais de publicité.....		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses.....		
Frais de recherche et de développement		
Frais de recherche appliquée.....		
Frais de développement.....		
Fonds commercial		
Droit au bail.....		
Eléments acquis du fonds de commerce.....	381.123	
Eléments du fonds de commerce reçus en apport...		
Eléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation.		

V . COÛT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise pour elle-même.

Une quote-part de 10 % de frais généraux est intégrée dans le coût des productions audiovisuelles.

VI . FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Capitaux propres	Résultats du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous.			
<u>1. Filiales</u>			
-			
-			
-			
-			
-			
<u>2. Participations</u>			
SARL PITCH TV	48.00	26146	-2117
SARL PULSATIONS	49.80	2612463	1137589
SA L'AFRIQUE SUR INTERNET	3.70	NC	NC
SAS FINANCIERE DE PART.	4.76	NC	NC
AUDIOVISUELLES			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations.			
<u>1. Filiales non reprises au paragraphe A</u>			
a. filiales françaises (ensemble)			
b. filiales étrangères (ensemble)			
<u>2. Participations non reprises au paragraphe A</u>			
a. dans les sociétés françaises (ensemble)			
b. dans les sociétés étrangères (ensemble)			

NC - Information non obtenue au moment de l'établissement des comptes annuels.

17 JUIN MEDIA S.A.S.
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

VII . MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'actif immobilisé sont détaillés dans le **tableau n° 2054** fourni ci-après en annexe.

La société ne détient pas de biens devant faire l'objet d'une décomposition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations, incorporelles, corporelles ou financières sont comptabilisées en charge.

IX . METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) Amortissements

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens, selon le mode linéaire.

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Aucune valeur résiduelle n'a été déduite des coûts amortissables dans la mesure où les immobilisations totalement amorties sont mises systématiquement au rebut sauf cas exceptionnel.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables.

Une provision est constatée si la valeur nette comptable en fin d'exercice est supérieure à la valeur vénale du bien.

Les productions audiovisuelles financées partiellement à l'aide de subventions sont prioritairement amorties à due concurrence du montant des subventions encaissées.

Les productions audiovisuelles sont amorties d'après leurs propres recettes après diminution éventuellement des frais d'exploitation et d'une quote-part des frais de fonctionnement de l'exercice.

Les productions non encore totalement amorties font l'objet d'un amortissement complémentaire dans les recettes nettes fiscales excédentaires d'autres productions totalement amorties. Cet amortissement complémentaire est limité selon le cas en fonction des coefficients déterminés par rapport à la date du DTDM.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	126 655 225	KE		KF	12 303 281	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	237 773	KT		KU	10 423	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	672 254	KW		KX	19 494	
		Matériel de transport*				KY	84 295	KZ		LA	23 500	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	262 468	LC		LD	62 539	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 256 790	LO		LP	115 956		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	555 373	8V		8W	2 000			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	267 411	IU		IV	117 230			
TOTAL IV				LQ	822 784	LR		LS	119 230			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	128 734 800	ØH		ØJ	12 538 467			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	7 667	LW	138 950 839	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	2 150	MK	246 046	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	691 748	MO
		Matériel de transport				IV		MP	15 419	MQ	92 377	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	23 053	MT	301 954	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IV		NG	40 622	NH	1 332 124	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	374 317	ØY	183 056	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	112 958	2F	271 684	2G	
TOTAL IV				I3		NJ	487 275	NK	454 739	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	535 564	ØL	140 737 702	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 JUIN MEDIA S.A.S.
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

En cas d'absences de recettes propres ou de recettes futures, les productions audiovisuelles sont amorties sur une période de 3 ans à compter de la date du visa d'exploitation.

En fin d'exercice, les valeurs nettes comptables sont comparées aux recettes nettes prévisionnelles, en cas d'insuffisance de recettes par rapport à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée dans les comptes.

L'état des amortissements est détaillé dans le **tableau n° 2055** fourni ci-après en annexe.

2°) Provisions

L'état des provisions est détaillé dans le **tableau n° 2056** fourni ci-après en annexe.

Le tableau appelle les commentaires suivants :

- Il n'y a pas de provision réglementée
- Les provisions pour risques et charges ou pour dépréciation correspondent aux pertes encourues afférentes à l'exercice ou à l'amointrissement constaté de la valeur de nos éléments d'actif.

XII .CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CRÉANCES
--

1°) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 225.992 euros. Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

Loyers :	155.613
Charges locatives :	52.732
Assurances :	3.822
Divers :	13.825

	225.992
	=====

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	125 765 311	PF	11 889 200	PG	7 058
Terrains				PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	175 387	QA	29 492	QB	2 150
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	567 561	QE	68 852	QF	
	Matériel de transport			QH	70 585	QI	6 399	QJ	15 419
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	220 357	QM	30 123	QN	23 053
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS	
	TOTAL III			QU	1 033 890	QV	134 865	QW	40 622
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	126 799 201	ØP	12 024 065	ØQ	47 680
								ØR	138 775 585

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. an. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUNI MEDIA S.A.S.

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID					
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	899 106	4B	961 652	4C	899 106	4D	961 652	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
TOTAL II	5Z	899 106	TV	961 652	TW	899 106	TX	961 652		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	31 845	6B		6C	31 845	6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	88 519	9V		9W		9X	88 519
	- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	3 782	6U		6V		6W	3 782	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
TOTAL III	7B	124 146	TY		TZ	31 845	UA	92 301		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 023 252	UB	961 652	UC	930 951	UD	1 053 953		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	31 845				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	961 652	UK	899 106				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 JUIN MEDIA S.A.S.
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

3°) Produits à recevoir sur créances

La récapitulation, par nature de créances, des produits à recevoir en fin d'exercice, se présente comme suit :

Fournisseurs : Avoirs à recevoir :	164.189
Clients : Factures à établir :	1.152.304
Associé : Intérêts à recevoir :	5.142
Divers : Produits à recevoir :	44.500

	1.366.135
	=====

XIV . CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-après récapitule, par catégorie de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice :

TITRES	Nombres de titres				Valeur	Montant
	Au 1.08.13	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31.07.14		
Action	16.000			16.000	9.50	152.000

XVI . SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

La situation fiscale différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

1°) Situation fiscale différée

A) Impôt du :	Néant
B) Impôt payé d'avance :	
. Contribution sociale de solidarité :	5.610
. Participation des salariés :	61.905

	67.515
	=====

2°) Situation fiscale latente

A) Impôt du :	Néant
B) Impôt payé d'avance :	Néant

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	271 684	UV	10 288	UW	261 396			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 716		5 716					
	Autres créances clients		UX	4 607 913		4 607 913					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 916		1 916					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	179 496		179 496				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	367 287		367 287					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	215 512		215 512					
	Charges constatées d'avance		VS	225 992		225 992					
	TOTAUX			VT	5 875 515	VU	5 614 119	VV	261 396		
	RENOIS	(1)	Montant des	VD	90 000						
- Prêts accordés en cours d'exercice			VE	93 172							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 253 412		1 253 412						
Personnel et comptes rattachés		8C	332 172		332 172						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	377 498		377 498						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	224 764		224 764					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	609 271		609 271					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	39 441		39 441					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 806		2 806						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	54 124		54 124						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	849 808		849 808						
TOTAUX			VY	3 743 295	VZ	3 743 295					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

XX . CENTRALISATION DES POSTES DU BILAN

Les créances et les dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées font l'objet de la récapitulation ci-après :

<u>ACTIF</u>	Entreprises liées
Capital souscrit non appelé.....	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	
Participations.....	88937
Créances rattachées à des participations.....	
Autres titres immobilisés.....	
Prêts.....	
Autres immobilisations financières.....	
Avances et acomptes versés sur commandes.....	
Clients et comptes rattachés.....	2337021
Autres créances.....	367287
Capital souscrit et appelé, non versé.....	
Valeurs mobilières de placement.....	
Charges à répartir.....	
Charges constatées d'avance.....	
Ecarts de conversion.....	
Total	2793245

<u>PASSIF</u>	Entreprises liées
Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours...	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	593555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés....	
Autres dettes.....	50732
Produits constatés d'avance.....	
Ecarts de conversion.....	
Total	644287

17 JUIN MEDIA S.A.S.
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

**XIX . PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
CHARGES A PAYER SUR DETTES**

1°) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice se sont élevés à : 849.808 euros.

Ils correspondent par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des produits ou prestations non encore fournis à la date d'arrêté des comptes.

Préventes :	849.808
	=====

2°) Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

Fournisseurs : Factures non parvenues :	334.316
Clients : Avoirs à établir :	50.731
Personnel : Salaires à payer :	142.368
Personnel : Participation des salariés :	185.715
Organismes sociaux : Charges à payer :	135.042
Etat : Charges à payer :	39.440
Divers : Charges à payer :	373

	887.985
	=====

XXI . ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

L' état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice est détaillé dans le tableau n° 2057 fourni ci-après en annexe.

XXIV . EFFECTIF

CATÉGORIES	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Totaux
Cadres et assimilés	11		11
Agents de maîtrise et ass.			
Employés	59		59
Ouvriers			
Totaux	70		70

XXVI . IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ventilation	Avant Impôt	Impôt correspondant	Après Impôt
Résultat courant	3.923.705	1.073.689	2.850.016
Résultat exceptionnel	<200.720>	<65.730>	<134.990>
Part. des salariés	185.715	0	185.715
Résultat comptable	3.537.270	1.007.959	2.529.311

L'impôt afférent à chaque résultat intermédiaire a été déterminé en tenant compte du taux d'imposition afférent aux opérations correspondantes :

. Résultat courant : l'impôt correspondant tient compte des opérations taxées au taux de 33.33 % ainsi que des revenus des titres de participation bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales et des crédits d'impôt afférents aux revenus des autres titres.

. Résultat exceptionnel : l'impôt correspondant tient compte des plus-values taxées aux taux de 33.33 %, 25 %, 19 %, 15 % ainsi que de l'impôt afférent aux mouvements intervenus sur les provisions réglementées.

17 JUIN MEDIA S.A.S.
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

Compte tenu du montant de l'impôt réglé, la société est soumise à la contribution sociale de 3.3 %.

XXVII . CHIFFRES D'AFFAIRES

Secteurs d'activité	Montant	Marchés géographiques	
		France	Export
Ventes de marchandises Production de biens Production de services	16.536.452	16.552.004	<15.552>
Total	16.536.452	16.552.004	<15.552>

XXIX . ENTREPRISES LIÉES

Etant précisé que l'indication de la fraction des immobilisations financières, des créances et des dettes concernant les entreprises liées figure au XVII ci-dessus, les charges et les produits financiers avec ces entreprises ont été les suivants au cours de l'exercice :

- Charges financières : 0 euros
- Produits financiers : 543474 euros

XXXIII . ENGAGEMENTS

Le montant des engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées contractés au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et de l'ensemble des salariés s'élève à 379.388 euros.